

Groupe Santé Devonian inc.

États financiers
Aux 31 juillet 2017 et 2016

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de
Groupe Santé Devonian inc.,

Nous avons effectué les audits des états financiers ci-joints de **GROUPE SANTÉ DEVONIAN INC.**, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 juillet 2017 et 2016, et les états des résultats, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la Société portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Groupe Santé Devonian inc. aux 31 juillet 2017 et 2016, ainsi que des résultats de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux normes internationales d'information financière.

Observation

Sans assortir notre opinion d'une réserve, nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

 ¹

Malette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 24 novembre 2017

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A119429

Groupe Santé Devonian inc.

ÉTATS DES RÉSULTATS

Pour les exercices terminés les 31 juillet

2017

2016

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (note 5)	426 505 \$	536 991 \$
CHARGES D'EXPLOITATION		
Frais d'administration (note 5)	1 513 346	1 162 713
Frais financiers (note 16)	575 083	588 873
	2 088 429	1 751 586
PERTE D'EXPLOITATION	(2 514 934)	(2 288 577)
AUTRES ÉLÉMENTS		
Frais d'acquisition d'une entreprise (note 2)	(1 618 970)	-
Gain sur règlement de dette	-	45 531
	(1 618 970)	45 531
PERTE AVANT IMPÔTS	(4 133 904)	(2 243 046)
IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE		
Différés	241 811	(420 000)
PERTE NETTE	(4 375 715)\$	(1 823 046)\$
Résultat par action (note 17)		
Résultat net de base	(0,126)\$	(0,073)\$
Résultat net dilué	(0,126)\$	(0,073)\$

Renseignements additionnels aux états des résultats (note 5)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Groupe Santé Devonian inc.

ÉTATS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Nombre				Montant						
	Actions	Options d'achat d'actions	Bons de souscription	Total	Capital-actions	Options d'achat d'actions	Bons de souscription	Composante capitaux propres des débetures convertibles	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis (déficit)	Total
SOLDE au 31 juillet 2015	24 989 973	-	10 094 740	35 084 713	2 645 522 \$	- \$	704 389 \$	- \$	196 786 \$	1 641 786 \$	5 188 483 \$
Émission d'actions (note 12)	1 317 781	-	-	1 317 781	487 286	-	-	-	-	-	487 286
Bons de souscription exercés (note 13)	-	-	(1 297 559)	(1 297 559)	-	-	(91 952)	-	-	-	(91 952)
Composante capitaux propres des débetures convertibles (note 11)	-	-	-	-	-	-	-	450 299	-	-	450 299
Effet fiscal des débetures convertibles (note 11)	-	-	-	-	-	-	-	(83 656)	-	-	(83 656)
Perte nette de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 823 046)	(1 823 046)
	<u>1 317 781</u>	<u>-</u>	<u>(1 297 559)</u>	<u>20 222</u>	<u>487 286</u>	<u>-</u>	<u>(91 952)</u>	<u>366 643</u>	<u>-</u>	<u>(1 823 046)</u>	<u>(1 061 069)</u>
SOLDE au 31 juillet 2016	26 307 754	-	8 797 181	35 104 935	3 132 808	-	612 437	366 643	196 786	(181 260)	4 127 414
Émission d'actions (note 12)	26 975 136	-	-	26 975 136	6 633 123	-	-	-	-	-	6 633 123
Frais d'émission d'actions	-	-	-	-	(858 089)	-	-	-	-	-	(858 089)
En espèces	-	-	-	-	(179 499)	179 499	-	-	-	-	-
En options	-	537 423	-	537 423	-	-	-	-	-	-	-
Impôts futurs afférents aux frais d'émission d'actions	-	-	-	-	230 311	-	-	-	-	-	230 311
Rémunération à base d'actions	-	1 360 000	-	1 360 000	-	297 827	-	-	-	-	297 827
Émission de bons de souscription (note 13)	-	-	4 217 782	4 217 782	-	-	861 525	-	-	-	861 525
Bons de souscription exercés (notes 12 et 13)	5 461 897	-	(5 209 517)	252 380	2 019 690	-	(381 119)	-	-	-	1 638 571
Composante capitaux propres des débetures convertibles (note 11)	-	-	-	-	-	-	-	(450 299)	-	-	(450 299)
Effet fiscal des débetures convertibles (note 11)	-	-	-	-	-	-	-	83 656	-	-	83 656
Bons de souscription échus (note 13)	-	-	(3 587 664)	(3 587 664)	-	-	(231 318)	-	231 318	-	-
Perte nette de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4 375 715)	(4 375 715)
	<u>32 437 033</u>	<u>1 897 423</u>	<u>(4 579 399)</u>	<u>29 755 057</u>	<u>7 845 536</u>	<u>477 326</u>	<u>249 088</u>	<u>(366 643)</u>	<u>231 318</u>	<u>(4 375 715)</u>	<u>4 060 910</u>
SOLDE au 31 juillet 2017	58 744 787	1 897 423	4 217 782	64 859 992	10 978 344 \$	477 326 \$	861 525 \$	- \$	428 104 \$	(4 556 975) \$	8 188 324 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Groupe Santé Devonian inc.

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 juillet

2017

2016

ACTIF

ACTIF COURANT

Encaisse	2 204 883 \$	498 496 \$
Encaisse en fiducie	-	29 900
Taxes à la consommation à recevoir	72 030	14 304
Souscription à recevoir	135	135
Somme à recevoir, sans intérêts	-	23 591
Stocks (note 6)	14 465	37 402
Frais payés d'avance	257 790	10 878

2 549 303 614 706

FRAIS REPORTÉS AFFÉRENTS À L'ÉMISSION D' ACTIONS

- 174 185

DÉPÔT DE GARANTIE, portant intérêt à 0,78 %, échéant en 2019

14 400 14 400

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)

4 106 683 4 383 229

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note 8)

4 888 000 4 888 000

11 558 386 \$ 10 074 520 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Groupe Santé Devonian inc.

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE (suite)

Aux 31 juillet

2017

2016

PASSIF

PASSIF COURANT

Dettes d'exploitation (note 9)	110 376 \$	392 965 \$
Dette à long terme échéant à court terme (note 10)	160 347	4 390 726
	<u>270 723</u>	<u>4 783 691</u>
DETTE À LONG TERME (note 10)	3 099 339	-
DÉBENTURES CONVERTIBLES À ÉMETTRE	-	15 000
DÉBENTURES CONVERTIBLES ÉMISES (note 11)	-	1 076 259
IMPÔTS DIFFÉRÉS	-	72 156
	<u>3 370 062</u>	<u>5 947 106</u>

CAPITAUX PROPRES

Capital-actions (note 12)	10 978 344	3 132 808
Options d'achat d'actions	477 326	-
Bons de souscription	861 525	612 437
Composante capitaux propres des débetures convertibles (note 11)	-	366 643
Surplus d'apport	428 104	196 786
Déficit	(4 556 975)	(181 260)
	<u>8 188 324</u>	<u>4 127 414</u>
	<u>11 558 386 \$</u>	<u>10 074 520 \$</u>

Statuts constitutifs et nature des activités (note 1)

Hypothèse de la continuité de l'exploitation (note 3)

Engagements (note 15)

Pour le conseil d'administration :

(s) Pierre Colas _____, président du conseil d'administration

(s) André Boulet _____, président et chef de la direction

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Groupe Santé Devonian inc.

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices terminés les 31 juillet

2017

2016

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Perte nette	(4 375 715)\$	(1 823 046)\$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	276 546	275 892
Amortissement de l'escompte sur débetures convertibles	54 501	25 143
Intérêts capitalisés sur débetures convertibles	99 290	106 015
Frais d'acquisition d'une entreprise	1 618 970	-
Gain sur règlement de dette	-	(45 531)
Rémunération à base d'actions	194 627	-
Impôts différés	241 811	(420 000)
	(1 889 970)	(1 881 527)
Variation nette des éléments hors caisse liés aux activités opérationnelles	(540 699)	(259 590)
	(2 430 669)	(2 141 117)

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Passif net acquis (note 2)	(15 770)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(12 321)
	(15 770)	(12 321)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Augmentation des frais reportés afférents à l'émission d'actions	(280 837)	(77 140)
Remboursement de la dette à long terme	(1 131 040)	(53 449)
Émission d'actions et de bons de souscription	5 396 303	395 334
Débetures convertibles à émettre	-	15 000
Débetures convertibles émises	138 500	300 400
	4 122 926	580 145

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

1 676 487 (1 573 293)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice

528 396 2 101 689

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice

2 204 883 \$ 528 396 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société se composent des éléments suivants :

Encaisse	2 204 883 \$	498 496 \$
Encaisse en fiducie	-	29 900
	2 204 883 \$	528 396 \$

Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2017, les flux de trésorerie reliés aux activités opérationnelles incluent des intérêts versés de 406 584 \$ (2016 - 571 720 \$) et n'incluent aucun impôt versé.

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

Groupe Santé Devonian inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Groupe Santé Devonian inc. a été constituée le 27 mars 2015 en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. La Société résulte d'une fusion en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (LSA), réalisée le 27 mars 2015, entre Devonian Technologies inc., Devonian Pharmaceutiques inc., Devonian Cosmétiques inc. et Consultant Go Contact inc.

Le 12 mai 2017, Groupe Santé Devonian inc. a réalisé une transaction qui constitue une prise de contrôle inversée de Capital Orletto inc., tel que prévu dans l'accord conclu entre les sociétés le 15 mai 2015 et amendé le 7 avril 2016. Les états financiers de la société qui est issue de la fusion de Capital Orletto inc. et de Groupe Santé Devonian inc. sont considérés être la continuité des états financiers de Groupe Santé Devonian inc. À la suite de cette transaction, la Société a été prorogée sous le régime de la Loi canadienne des sociétés par actions.

Sa principale activité est le développement de médicaments botaniques. Elle œuvre également dans le développement de produits à valeur ajoutée en dermo-cosmétique. La Société a établi une recherche axée vers l'anticipation de nouvelles solutions, tant dans le domaine médical que cosmétique. Le siège social de la Société est situé au 360, rue des Entrepreneurs, Montmagny (Québec).

La Société mène actuellement ses activités dans un seul secteur d'exploitation isolable, soit le secteur pharmaceutique. Elle s'est engagée dans un processus de développement de médicaments botaniques et devra obtenir le financement nécessaire pour poursuivre ses activités jusqu'à la phase de commercialisation de ses produits.

2. PRISE DE CONTRÔLE INVERSÉE

À la suite de la transaction survenue le 12 mai 2017, les actionnaires de Groupe Santé Devonian inc. détiennent la majorité des actions en circulation et des droits de vote de la société issue de la fusion. Cette transaction ne répond pas à la définition d'une acquisition d'entreprise au sens d'IFRS 3 - Regroupement d'entreprises. Conséquemment, la transaction a été comptabilisée conformément à la norme IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions. La transaction est réputée être l'émission d'actions et d'options d'achat d'actions en contrepartie du passif net et de l'inscription en Bourse de Capital Orletto inc.

Groupe Santé Devonian inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

2. PRISE DE CONTRÔLE INVERSÉE (suite)

Cette transaction se résume ainsi :

Passif net de Capital Orletto inc. :	
Encaisse en fiducie	4 107 \$
Frais payés d'avance	4 484
Actif d'impôts différés	123 734
Provision pour moins-value sur l'actif d'impôts différés	(123 734)
Frais reportés afférents à l'émission d'actions	75 375
Dettes d'exploitation	<u>(99 736)</u>
Passif net acquis	(15 770)
Contrepartie	<u>1 603 200</u>
Frais d'acquisition	<u>1 618 970 \$</u>

La juste valeur de la contrepartie est composée de :

Juste valeur des actions	1 500 000 \$
Juste valeur des options	103 200 \$

La juste valeur des actions a été déterminée sur la base des 5 493 000 actions en circulation de Capital Orletto inc. consolidées selon un ratio de 0,3641 pour un. La valeur des actions a été évaluée à 0,75 \$, soit 1 500 000 \$ représentant le prix d'émission du financement concomitant décrit à la note 12.

La juste valeur des 549 300 options existantes octroyées aux administrateurs, consolidées selon un ratio de 0,3641 pour un, soit 200 000 options, a été établie à 103 200 \$ selon le modèle d'évaluation Black & Scholes et en utilisant les hypothèses suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	1,03 %
Durée moyenne prévue	2 ans
Volatilité prévue	82 %
Cours de l'action	0,75 \$
Dividende prévu	Nul

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

3. HYPOTHÈSES DE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les présents états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation qui présume la réalisation des actifs et l'acquittement des passifs dans le cours normal des activités dans un avenir prévisible. Conséquemment, ces états financiers ne comprennent aucun ajustement visant à refléter l'incidence éventuelle sur le recouvrement et sur le classement des actifs, ou sur le règlement ou le classement des passifs, si la Société n'était plus en mesure de poursuivre le cours normal de ses activités. La Société a subi des pertes depuis sa constitution et prévoit que cette situation se poursuivra dans un avenir prévisible. De plus, la Société n'a mis au point aucun produit apte à générer le volume de ventes nécessaire pour lui permettre de poursuivre ses activités sans l'intervention d'un financement externe. Les liquidités de la Société sont restreintes considérant les projets en cours. Par conséquent, la capacité de la Société à poursuivre son exploitation dépend de sa capacité à obtenir, en temps opportun, du financement supplémentaire afin de mener à bien ses projets de recherche et de développement, et de commercialiser ses produits, de poursuivre des activités rentables et de générer des flux de trésorerie positifs provenant de l'exploitation; il ne peut y avoir aucune assurance à ce sujet.

Des fonds supplémentaires continueront d'être requis pour une période indéterminée puisqu'il est impossible d'estimer le moment où la Société atteindra le seuil de rentabilité. La direction poursuit des négociations en vue d'obtenir du financement supplémentaire et de conclure différentes ententes lui permettant de générer des flux de trésorerie positifs. Le succès de ces négociations repose sur un grand nombre de facteurs indépendants de la volonté de la Société et sa capacité à compléter avec succès de tels financements et ententes est teintée d'une incertitude.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés en ayant recours aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Ces états financiers ont été adoptés par le conseil d'administration le 24 novembre 2017.

Base d'établissement

Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, à l'exception de l'actif financier évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les informations relatives aux jugements critiques posés dans le cadre de l'application des méthodes comptables qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont les suivantes :

- Comptabilisation de la prise de contrôle inversée;
- Continuité de l'exploitation;
- Impôts différés;
- Valeur des immobilisations corporelles et incorporelles;
- Capitalisation des frais reportés afférents à l'émission d'actions.

Les estimations qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont les suivantes :

- Juste valeur des actions, des bons de souscription et des options d'achat d'actions;
- Durée de vie utile des immobilisations corporelles et incorporelles;
- Valeur de la composante capitaux propres des débentures convertibles;
- Avantages fiscaux latents.

Conversion des devises

Les transactions en devises sont converties en dollars canadiens comme suit : les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière, tandis que les autres éléments d'actif et passif sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change moyen en vigueur au moment de la transaction, à l'exception de l'amortissement qui est converti au taux de change historique. Les gains et les pertes de change résultant de cette conversion sont reportés dans le résultat net.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Impôts sur le résultat

La Société comptabilise les impôts sur le résultat en utilisant la méthode de l'actif et du passif d'impôts différés. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts différés sont établis en tenant compte des différences temporelles déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer dans l'exercice au cours duquel les écarts doivent se résorber.

La Société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts différés si, selon les renseignements disponibles, il est probable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts différés ne sera pas matérialisée.

Instruments financiers

La Société possède les instruments financiers suivants :

Actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net

L'actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net, soit l'encaisse, est évalué à sa juste valeur. Les variations de la juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés au résultat net.

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme prêts et créances comprenant la souscription à recevoir, la somme à recevoir et le dépôt de garantie et les autres passifs financiers, soit les dettes d'exploitation, la dette à long terme et les débetures, sont initialement évalués à leur juste valeur. Ils sont par la suite évalués au coût amorti en utilisant la méthode de l'amortissement du taux d'intérêt effectif.

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Cette mesure est effectuée à un moment précis et peut être modifiée au cours de périodes de présentation futures en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs.

La juste valeur est établie au moyen des cours sur le marché actif le plus avantageux pour cet instrument auquel la Société a immédiatement accès. S'il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est établie selon des méthodes d'évaluation internes ou externes, notamment des modèles de flux de trésorerie actualisés. La juste valeur établie selon ces modèles d'évaluation nécessite l'utilisation d'hypothèses à l'égard du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs estimatifs, ainsi que pour de nombreuses autres variables. Pour déterminer ces hypothèses, des données externes du marché facilement observables sont utilisées si disponibles. Sinon, la Société utilise la meilleure estimation possible. Puisqu'elles sont fondées sur des estimations, les justes valeurs peuvent ne pas être réalisées dans le cadre d'une vente réelle ou d'un règlement immédiat de ces instruments.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que celui à la juste valeur par le biais du résultat net, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise au résultat net dans la mesure où la valeur comptable de l'actif financier à la date de reprise de la dépréciation n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés à titre de charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Cependant, les frais de développement sont reportés lorsqu'ils respectent les critères reconnus, jusqu'à concurrence du montant dont la récupération peut raisonnablement être assurée.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût des produits en cours se compose du coût des matières premières, de la main-d'œuvre directe et des frais généraux de fabrication.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission d'actions identifiables sont reportés à titre d'actif jusqu'à l'émission des actions afférentes. Lors de leur émission, ces frais sont comptabilisés en diminution du capital-actions. En cas d'abandon, ces frais sont comptabilisés au résultat net.

Groupe Santé Devonian inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement au coût et ultérieurement au coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée de vie estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Bâtisse	
Structure et enveloppe	40 ans
Aménagements, mécanique et plomberie	20 ans
Améliorations locatives	5 ans
Équipements de production et de laboratoire	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier et équipements	5 ans

La valeur résiduelle, la durée de vie estimée et la méthode d'amortissement sont passées en revue à chaque date de clôture et les changements d'estimations sont comptabilisés de manière prospective. L'amortissement débute lorsque l'actif est prêt à être mis en service.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, constituées des propriétés intellectuelles, sont comptabilisées au coût et ultérieurement au coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Aucun amortissement n'a été comptabilisé compte tenu que les propriétés intellectuelles sont toujours en développement.

La méthode d'amortissement et la durée de vie estimée devront être revues à chaque date de clôture.

Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles est revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications qu'un actif a subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs (l'unité génératrice de trésorerie).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées aux résultats.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs non financiers

Les pertes de valeur comptabilisées au cours des exercices précédents sont évaluées à la date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou si elle existe toujours. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Contrats de location

Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés aux résultats selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Juste valeur des bons de souscription

Le produit d'émission d'unités est réparti aux actions et aux bons de souscription émis en fonction de leur juste valeur relative en utilisant la méthode de la répartition proportionnelle. Au moment de l'exercice des bons de souscription, leur valeur est reclassée au capital-actions. La valeur des bons de souscription qui n'ont pas été exercés à leur échéance est reclassée au surplus d'apport.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins, le cas échéant.

Paiements fondés sur des actions

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions en vertu duquel des administrateurs, dirigeants, employés et consultants peuvent se faire octroyer des options d'achat d'actions de la Société.

Chaque tranche d'attribution est considérée comme une attribution séparée ayant sa propre période d'acquisition des droits et sa propre juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur de chacune des tranches d'options sur actions attribuées est calculée selon le modèle d'évaluation des options de Black & Scholes. La charge de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits de la tranche selon le nombre d'options attribuées qui devraient être acquises, et toute incidence est comptabilisée immédiatement. Toute contrepartie versée par les détenteurs au moment de la levée d'options ou de l'achat est créditée au capital-actions. La valeur attribuée aux options d'achat d'actions est transféré au capital-actions à l'émission des actions.

Dans le cours normal de ses affaires, la Société octroie des options en échange de biens ou de services à des parties autres que des membres du personnel. Pour ces transactions, la Société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation de capitaux propres qui est la contrepartie, directement à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Dans ce cas, la juste valeur est celle des options émises à la date à laquelle les biens ou les services sont reçus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net ou la perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte de la dilution qui pourrait survenir si les bons de souscription et les options visant à émettre des actions étaient exercés au début de l'exercice ou à la date de leur émission si elle est postérieure. La méthode du rachat d'actions permet de déterminer l'effet de dilution des bons de souscription et des options.

Nouvelles normes comptables appliquées

Le 1^{er} août 2016, la Société a appliqué l'amendement suivant :

IAS 16 - Immobilisations corporelles et IAS 38 - Immobilisations incorporelles

En mai 2014, l'IASB a publié un amendement à ces normes. L'amendement appelé « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables » précise que la base d'amortissement calculée en fonction des revenus ne peut plus être utilisée. La base d'amortissement doit refléter la consommation des avantages économiques futurs d'un actif. L'amendement de ces normes n'a eu aucun impact sur les états financiers de la Société.

Nouvelles normes comptables et interprétations non encore appliquées

L'*International Financial Reporting Interpretation Committee* (IFRC) et l'*International Accounting Standards Board* (IASB) ont publié de nouvelles prises de position dont l'application sera obligatoire pour les exercices commençant après le 1^{er} août 2017 ou les exercices ultérieurs. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur le résultat et l'état de la situation financière de la Société, de sorte qu'elles ne sont pas abordées ci-après.

IAS 7 - Tableau des flux de trésorerie

En février 2016, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IAS 7 - Tableau des flux de trésorerie, afin d'exiger que les sociétés fournissent des informations concernant les variations de leurs passifs de financement. Les modifications s'appliqueront de manière prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. Une application anticipée est permise. Ces modifications n'auront aucun impact significatif sur les états financiers de la Société.

IAS 12 - Impôts sur le résultat

En janvier 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 12 - Impôts sur le résultat concernant la comptabilisation d'actifs d'impôts futurs relatifs aux pertes latentes. Essentiellement, ces modifications visent à clarifier le moment où un actif d'impôts futurs devrait être comptabilisé concernant une perte latente. Ces modifications s'appliqueront aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. Ces modifications n'auront aucun impact significatif sur les états financiers de la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Nouvelles normes comptables et interprétations non encore appliquées

IFRS 9 - Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9 - Instruments financiers, qui vise à remplacer l'IAS 39 sur le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers, la dépréciation ainsi que la comptabilité de couverture. Cette norme s'appliquera rétrospectivement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société n'a pas encore évalué l'impact de cette norme sur ses états financiers.

IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, qui vise à remplacer l'IAS 18 et l'IAS 11. Cette nouvelle norme établit la méthode et le moment de la comptabilisation des produits selon un modèle unique, sauf pour les contrats de location, les instruments financiers et les contrats d'assurance. Cette norme s'appliquera rétrospectivement à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société évaluera l'impact de cette nouvelle norme lorsqu'elle comptabilisera des produits liés à ses activités ordinaires.

IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions

En juin 2016, l'IASB a publié un amendement à l'IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions pour clarifier l'évaluation des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie et la comptabilisation des modifications qui entraînent une attribution de la trésorerie réglée en actions. Cet amendement s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et son application anticipée est permise. La Société n'a pas encore évalué l'impact de cet amendement sur ses états financiers.

IFRS 16 - Contrats de location

Cette norme, publiée en 2016, précise la manière de comptabiliser, d'évaluer, de présenter et de fournir des informations sur les contrats de location. Cette norme contient un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats, sauf si la durée du contrat est de douze mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Toutefois, la comptabilisation par le bailleur reste largement inchangée par rapport à l'IAS 17 et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple demeure. Cette norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La Société n'a pas encore évalué l'impact de cette norme sur ses états financiers.

Groupe Santé Devonian inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Nouvelles normes comptables et interprétations non encore appliquées

IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux

En juin 2017, l'IASB a publié l'IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux. L'IFRIC 23 apporte des éclaircissements sur l'application des dispositions de l'IAS 12 - Impôts sur le résultat, en matière de comptabilisation et d'évaluation en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. Elle répond précisément aux questions visant à déterminer si la société considère chaque traitement fiscal isolément ou collectivement, ce que suppose la société relativement au contrôle des traitements fiscaux par l'administration fiscale, comment la société détermine le bénéfice imposable (la perte déductible), les bases fiscales, les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt non utilisés et les taux d'impôt, et comment la société tient compte des changements dans les faits et les circonstances.

Cette norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et l'application anticipée est permise. Cette norme n'aura aucun impact significatif sur les états financiers de la Société.

5. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS AUX ÉTATS DES RÉSULTATS

Les états des résultats comprennent les éléments suivants :

	2017	2016
Frais d'administration - amortissement des immobilisations corporelles	276 546 \$	275 892 \$
Frais d'administration - salaires et charges sociales	403 601 \$	369 393 \$
Frais d'administration - rémunération à base d'actions	194 627 \$	-
Frais de recherche et développement - salaires et charges sociales	132 261 \$	186 297 \$
Perte (gain) de change	451 \$	(328)\$

6. STOCKS

	2017	2016
Matières premières	11 808 \$	17 215 \$
Produits en cours	1 853	17 233
Produits finis	804	2 954
	14 465 \$	37 402 \$

Groupe Santé Devonian inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

							2017
	Bâtisse	Terrain	Améliorations locatives	Équipements de production et de laboratoire	Matériel informatique	Mobilier et équipements	Total
Coût							
Solde, début de l'exercice	2 537 676 \$	562 324 \$	2 100 \$	1 543 990 \$	20 568 \$	62 100 \$	4 728 758 \$
Acquisitions	-	-	-	-	-	-	-
Solde, fin de l'exercice	2 537 676	562 324	2 100	1 543 990	20 568	62 100	4 728 758
Cumul de l'amortissement							
Solde, début de l'exercice	128 760	-	420	193 401	7 496	15 452	345 529
Charge d'amortissement	102 614	-	420	154 236	6 856	12 420	276 546
Solde, fin de l'exercice	231 374	-	840	347 637	14 352	27 872	622 075
Valeur comptable, fin de l'exercice	2 306 302 \$	562 324 \$	1 260 \$	1 196 353 \$	6 216 \$	34 228 \$	4 106 683 \$

							2016
	Bâtisse	Terrain	Améliorations locatives	Équipements de production et de laboratoire	Matériel informatique	Mobilier et équipements	Total
Coût							
Solde, début de l'exercice	2 537 676 \$	562 324 \$	2 100 \$	1 537 315 \$	16 222 \$	60 800 \$	4 716 437 \$
Acquisitions	-	-	-	6 675	4 346	1 300	12 321
Solde, fin de l'exercice	2 537 676	562 324	2 100	1 543 990	20 568	62 100	4 728 758
Cumul de l'amortissement							
Solde, début de l'exercice	26 146	-	-	39 170	1 223	3 098	69 637
Charge d'amortissement	102 614	-	420	154 231	6 273	12 354	275 892
Solde, fin de l'exercice	128 760	-	420	193 401	7 496	15 452	345 529
Valeur comptable, fin de l'exercice	2 408 916 \$	562 324 \$	1 680 \$	1 350 589 \$	13 072 \$	46 648 \$	4 383 229 \$

Groupe Santé Devonian inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2017	2016
Coût		
Solde, début de l'exercice	4 888 000 \$	4 888 000 \$
Acquisitions	-	-
Solde, fin de l'exercice	4 888 000	4 888 000
Cumul de l'amortissement		
Solde, début de l'exercice	-	-
Charge d'amortissement	-	-
Solde, fin de l'exercice	-	-
Valeur comptable, fin de l'exercice	4 888 000 \$	4 888 000 \$

Les immobilisations incorporelles sont constituées de propriétés intellectuelles et ne sont pas amorties au 31 juillet 2017, car elles sont toujours en développement.

9. DETTES D'EXPLOITATION

	2017	2016
Comptes fournisseurs	93 481 \$	285 927 \$
Frais courus	8 971	95 239
Salaires, retenues à la source et contributions	7 924	11 799
	110 376 \$	392 965 \$

Groupe Santé Devonian inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

10. DETTE À LONG TERME

	2017	2016
Emprunt, garanti par une hypothèque sur l'universalité des biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents, d'une valeur comptable de 8 994 683 \$, et futurs de la Société, portant intérêt au taux variable du prêteur plus 6 %, remboursable par versements mensuels de 53 449 \$, échéant en 2023	3 259 686 \$	4 390 726 \$
Portion échéant à court terme	160 347	4 390 726
	3 099 339 \$	- \$

Au 31 juillet 2016, la Société était en défaut de son engagement relatif au ratio dette/équité maximum et au ratio de fonds de roulement. La Société a obtenu une lettre de renonciation d'Investissement Québec selon laquelle ces ratios n'ont pas été pris en compte au 31 juillet 2016. Par contre, étant donné que la lettre de renonciation a été obtenue après le 31 juillet 2016, en accord avec les IFRS, la dette a été présentée dans le passif courant.

Les remboursements en capital estimatifs de la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2017 -	160 347 \$
2018 -	641 387 \$
2019 -	641 387 \$
2020 -	641 387 \$
2021 -	641 387 \$

En lien avec la réalisation de la fusion de la Société avec Capital Orletto inc. et la réalisation du placement public concomitant par voie de prospectus, Investissement Québec a convenu de modifier l'offre de prêt et la convention d'assumption du prêt (note 14).

À la clôture du financement public, et à la suite de l'encaissement par Investissement Québec de 650 000 \$ applicable en réduction du solde en capital du prêt, Investissement Québec a consenti à accorder à la Société un moratoire de remboursement de capital sur le prêt de douze mois à compter de mai 2017.

Groupe Santé Devonian inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

11. DÉBENTURES CONVERTIBLES

Le 24 août 2015, le 30 mars 2016 et le 2 mai 2016, la Société a émis des débentures convertibles totalisant 1 110 000 \$, 45 000 \$ et 20 000 \$ respectivement. Ces débentures portaient intérêt à 10 % composé et capitalisé annuellement et venaient à échéance cinq ans après leur émission. La Société a bénéficié d'un moratoire de cinq ans sur le paiement des intérêts. Les détenteurs avaient droit à un escompte sur les unités offertes aux termes du placement concomitant, sur les actions comprises dans les unités, de 15 %, 20 % ou 25 % selon la date de l'entrée en Bourse.

Le 20 juin 2016 et le 30 septembre 2016, la Société a émis des débentures convertibles totalisant 220 400 \$ et 153 500 \$ respectivement. Ces débentures comportaient les mêmes droits que les débentures émises le 24 août 2015, le 30 mars 2016 et le 2 mai 2016, à l'exception qu'elles ne portaient pas intérêt et que les détenteurs avaient droit à un escompte de 15 % sur les actions comprises dans les unités offertes aux termes du placement concomitant à l'inscription de la Société à une Bourse reconnue.

Le 12 mai 2017, à la suite de la clôture du placement concomitant, les débentures ont automatiquement été converties en titres de la Société aux mêmes prix et conditions que les titres qui ont été émis aux souscripteurs lors du placement concomitant à l'inscription des actions de la Société à la Bourse. Les détenteurs de débentures émises le 24 août 2015, le 30 mars 2016 et le 2 mai 2016, ont eu droit à un escompte de 20 % sur les actions comprises dans les unités offertes, alors que les détenteurs de débentures émises le 20 juin 2016 et le 30 septembre 2016, ont eu droit à un escompte de 15 % sur les actions comprises dans les unités offertes aux termes du placement concomitant, à la suite de l'inscription de la Société à la Bourse.

Les détenteurs sont réputés être détenteurs d'un nombre de bons de souscription calculé conformément au ratio prévu pour les titres émis lors du placement concomitant à l'inscription des actions à la Bourse. Le prix d'exercice des bons de souscription compris dans les unités est identique au prix d'exercice des bons de souscription compris dans les unités offertes aux termes du placement concomitant.

La juste valeur marchande des débentures émises au cours de l'exercice a été établie au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie en utilisant les hypothèses moyennes suivantes :

Maturité	5 ans
Taux d'intérêt nominal	0 %
Taux d'intérêt effectif	17,5 %

Groupe Santé Devonian inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

11. DÉBENTURES CONVERTIBLES (suite)

Le tableau suivant présente les changements survenus à l'égard des débentures convertibles au cours des exercices :

	2017	2016
Solde, début de l'exercice	1 076 259 \$	-
Émission de débentures convertibles	153 500	1 395 400
Montant classé à titre de capitaux propres	(84 965)	(450 299)
Amortissement de l'escompte	54 501	25 143
Intérêts capitalisés	99 290	106 015
	1 298 585	1 076 259
Montant classé à titre de capitaux propres au moment de l'émission	535 264	-
Conversion des débentures en actions	(1 567 392)	-
Conversion des débentures en bons de souscriptions	(266 457)	-
Solde, fin de l'exercice	-	1 076 259 \$

12. CAPITAL-ACTIONS

Description du capital-actions autorisé

Un nombre illimité d'actions à droit de vote subalterne, d'actions à droit de vote subalterne échangeables et d'actions à droit de vote multiple, participantes, sans valeur nominale, dividende non cumulatif

Les actions à droit de vote subalterne, les actions à droit de vote subalterne échangeables et les actions à droit de vote multiple sont traitées comme si elles étaient d'une seule et même catégorie.

Les porteurs d'actions à droit de vote subalterne et d'actions à droit de vote subalterne échangeables ont droit de recevoir avis, d'assister et d'exercer leur droit de vote à toute assemblée des actionnaires, sauf celles auxquelles les porteurs d'actions d'une catégorie particulière ont le droit de voter séparément en tant que catégorie aux termes de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (LCSA). Chaque action à droit de vote subalterne et action à droit de vote subalterne échangeable confère un vote par action.

Groupe Santé Devonian inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

12. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Description du capital-actions autorisé

Les porteurs d'actions à droit de vote multiple ont droit de recevoir avis, d'assister et d'exercer leur droit de vote à toute assemblée des actionnaires, sauf celles auxquelles les porteurs d'actions d'une catégorie particulière ont le droit de voter séparément en tant que catégorie aux termes de la LCSA. Chaque action à droit de vote multiple confère six votes par action. Chaque action à droit de vote multiple peut, en tout temps, être échangée en une action à droit de vote subalterne. Dix ans suivant la date de l'opération admissible, le porteur autorisé sera automatiquement réputé avoir exercé son droit d'échanger toutes les actions à droit de vote multiple qu'il détient, en actions à droit de vote subalterne de la Société, entièrement payées et non susceptibles d'appels de versements, sur une base d'une action pour une action, et ce, sans aucune démarche.

Les actions à droit de vote subalterne échangeables sont échangées automatiquement en actions à droit de vote subalterne, sans aucune intervention quelconque de l'émetteur ou du porteur de telles actions conformément à l'échéancier d'échange qui suit, à la condition que le conseil d'administration puisse, à son entière discrétion, accélérer l'échéancier d'échange : 20 % à la date de l'opération admissible, 10 % six mois après la date de l'opération admissible, 20 % douze mois après la date de l'opération admissible, 20 % dix-huit mois après la date de l'opération admissible et 30 % vingt-quatre mois après la date de l'opération admissible.

	2017	2016
Le capital-actions émis comprend :		
58 744 787 actions (2016 - 26 307 754)	10 978 344 \$	3 132 808 \$

Émission

a) Exercice de bons de souscription

Le 20 juin 2016 et le 4 juillet 2016, des détenteurs de bons de souscription ont exercé leur droit de souscrire respectivement 1 083 333 et 234 448 actions de la Société pour des montants respectifs de 325 000 \$ et de 70 334 \$. La valeur de 91 952 \$ attribuée à ces bons a été reclassée au capital-actions.

Le 14 novembre 2016 et le 18 janvier 2017, des détenteurs de bons de souscription ont exercé leur droit de souscrire respectivement 1 457 441 et 518 896 actions de la Société pour des montants respectifs de 437 232 \$ et de 155 669 \$. La valeur de 137 904 \$ attribuée à ces bons a été reclassée au capital-actions.

Le 31 mars 2017 et le 28 avril 2017, des détenteurs de bons de souscription ont exercé leur droit de souscrire respectivement 1 733 331 et 1 752 229 actions de la Société pour des des montants respectifs de 519 999 \$ et 525 671 \$. La valeur de 243 215 \$ attribuée à ces bons a été reclassée au capital-actions.

Groupe Santé Devonian inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

12. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Émission

b) Fusion avec Capital Orletto inc.

Le 12 mai 2017, à la suite de l'opération de fusion avec Capital Orletto inc., les 31 769 651 actions en circulation de la Société ont été converties en 48 309 232 actions de la société résultante, selon un facteur de multiplication de 1,5206.

À la même date, les 5 493 000 actions en circulation de Capital Orletto inc. ont été converties en 2 000 000 d'actions de la société issue de la fusion, selon un ratio de 0,3641 pour un. La valeur des actions a été déterminée à 0,75 \$ par action pour un montant global de 1 500 000 \$, soit le prix d'émission du financement concomitant (note 2).

c) Placement public

Le 12 mai 2017, Capital Orletto inc. a complété un financement concomitant de 4 030 674 \$ pour lequel la société issue de la fusion a émis 5 374 232 unités à 0,75 \$ l'unité. Chaque unité est constituée d'une action et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription entier pourra être exercé au prix de 1,10 \$ l'action jusqu'au 12 mai 2019.

La juste valeur des 5 374 232 actions et des 5 374 232 demi-bons de souscription a été estimée à 3 445 021 \$ et à 585 653 \$ respectivement, d'après le modèle d'évaluation Black & Scholes et en utilisant les hypothèses suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	1,03 %
Durée moyenne prévue	2 ans
Volatilité prévue	82 %
Cours de l'action	0,75 \$
Dividende prévu	Nul

Le placeur pour compte a reçu une rémunération de 403 067 \$, soit 10 % du financement obtenu. Le placeur pour compte a également reçu 537 423 options d'achat d'actions, soit un nombre équivalent à 10 % du nombre total d'unités vendues. Ces options sont exerçables au prix de l'offre, soit 0,75 \$, et valides jusqu'au 12 mai 2019. La juste valeur des 537 423 options octroyées au placeur pour compte a été estimée à 179 499 \$ (note 13).

Groupe Santé Devonian inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

12. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Émission

Le tableau ci-après résume certains détails du financement concomitant :

Prix d'émission par unité	0,75 \$
Nombre d'actions émises	5 374 232
Nombre de bons de souscription d'actions émis	2 687 116
Prix d'exercice des bons de souscription d'actions	1,10 \$
Nombre d'options émises au placeur pour compte	537 423
Prix d'exercice des options du placeur pour compte	0,75 \$
Durée des bons de souscription d'actions, en mois	24 mois
Durée des options du placeur pour compte, en mois	24 mois

Résumé du produit en trésorerie :

Produit brut	4 030 674 \$
Frais de commission du placeur pour compte	<u>(403 067)</u>
Produit net en trésorerie au moment de l'émission	<u>3 627 607 \$</u>

Juste valeur des options émises au placeur pour compte	179 499 \$
Total des coûts de transaction	582 566 \$
Produit attribué aux actions	3 445 021 \$
Frais d'émission d'actions	455 022 \$
Produit attribué aux bons de souscription	585 653 \$

d) Conversion des débetures

Le 12 mai 2017, les débetures ont été automatiquement converties en 2 887 823 unités de la Société. La juste valeur des 2 887 823 actions émises lors de la conversion a été établie à 1 567 392 \$, alors que la valeur des 2 887 823 demi-bons de souscription a été établie à 266 457 \$ à l'aide de la méthode de répartition proportionnelle et d'après le modèle d'évaluation Black & Scholes en utilisant les hypothèses suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	1,03 %
Durée moyenne prévue	2 ans
Volatilité prévue	82 %
Cours de l'action	0,75 \$
Dividende prévu	Nul

e) Placement privé

Le 12 juillet 2017, la Société a clôturé un placement privé, sans l'entremise d'un courtier, par l'émission de 173 500 unités au prix de 0,75 \$ l'unité, pour un produit brut total de 130 125 \$. Chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne et d'un demi-bon de souscription d'action. Chaque bon de souscription confèrera à son porteur le droit d'acquérir une action à droit de vote subalterne à un prix de 1,10 \$ jusqu'au 12 juillet 2019.

Groupe Santé Devonian inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

12. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Émission

La juste valeur des 173 500 actions et des 173 500 demi-bons de souscription a été estimée à 120 710 \$ et à 9 415 \$ respectivement, d'après le modèle d'évaluation Black & Scholes et en utilisant les hypothèses suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	1,03 %
Durée moyenne prévue	2 ans
Volatilité prévue	82 %
Cours de l'action	0,40 \$
Dividende prévu	Nul

Les 58 744 787 actions en circulation au 31 juillet 2017 sont réparties en 24 274 173 actions à droit de vote subalterne échangeables, 14 504 091 actions à droit de vote subalterne et 19 966 523 actions à droit de vote multiple. Les 24 274 173 actions à droit de vote subalterne échangeables pourront être échangées en actions à droit de vote subalterne à raison de 3 034 281 actions le 18 novembre 2017, 6 068 537 actions le 18 mai 2018, 6 068 537 actions le 18 novembre 2018 et 9 102 818 actions le 18 mai 2019.

Parmi les 58 744 787 actions en circulation au 31 juillet 2017, 21 076 246 actions sont entières selon une convention d'entiercement requise par la Législation. En vertu de cette convention, 1 149 519 actions entières ont été libérées lors de l'opération admissible le 12 mai 2017, et le solde de 21 076 246 actions sera libéré à intervalles de six mois suivant la libération initiale, soit 1 187 749 actions au 18 novembre 2017, 2 260 807 actions au 18 mai 2018 et au 18 novembre 2018, 3 333 865 actions au 18 mai 2019 et au 18 novembre 2019 et, enfin, 8 699 153 actions au 18 mai 2020.

13. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION

a) Options d'achat d'actions

Dans le cadre de la prise de contrôle inversée survenue le 12 mai 2017, les 549 300 options existantes qui avaient été octroyées aux administrateurs et dirigeants de Capital Orletto inc. au terme de son régime d'options d'achat d'actions, ont été converties en 200 000 options de la société issue de la fusion, selon un ratio de 0,3641 pour un, aux termes du nouveau régime d'options d'achat d'actions. Chacune de ces options permet à son porteur d'acquérir une action à droit de vote subalterne de Groupe Santé Devonian inc. à un prix de 0,27 \$ par action à droit de vote subalterne, et ce, jusqu'au 9 septembre 2019.

Au terme du financement concomitant, le placeur pour compte s'est vu octroyer 537 423 options d'achat d'actions, soit un nombre équivalent à 10 % du nombre total d'unités vendues. Ces options sont exerçables à 0,75 \$ par action à droit de vote subalterne, et ce, jusqu'au 12 mai 2019. La juste valeur de ces options a été estimée à 179 499 \$ d'après le modèle d'évaluation Black & Scholes et en utilisant les hypothèses suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	1,03 %
Durée moyenne prévue	2 ans
Volatilité prévue	82 %
Cours de l'action	0,75 \$
Dividende prévu	Nul

Groupe Santé Devonian inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

13. OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

Selon les termes du nouveau régime, les membres du conseil d'administration peuvent attribuer des options d'achat d'actions permettant aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux consultants de la Société d'acquiescer des actions de cette dernière. Le nombre maximal d'options pouvant être attribuées en vertu de ce régime est égal à un maximum de 10 % du nombre d'actions à droit de vote subalterne en circulation. Les options à être octroyées en vertu du nouveau régime n'excéderont pas une durée de dix ans et seront octroyées au prix et aux conditions que les administrateurs jugeront nécessaires afin d'atteindre l'objectif du nouveau régime, et ce, conformément à la réglementation applicable. Le prix de levée de l'option ne pourra être inférieur au prix du marché. Le nombre maximal d'options pouvant être attribuées à un bénéficiaire ne devra pas dépasser, au cours d'une période de douze mois, 5 % de l'ensemble des actions à droit de vote subalterne en circulation. Le nombre maximal d'options pouvant être attribuées à un consultant ne devra pas dépasser, au cours d'une période de douze mois, 2 % de l'ensemble des actions à droit de vote subalterne en circulation. Le nombre maximal d'options pouvant être attribuées aux personnes dont les services sont retenus afin qu'elles s'occupent des relations avec les investisseurs ne devra pas dépasser, au cours d'une période de douze mois, 2 % de l'ensemble des actions à droit de vote subalterne en circulation. Les options d'achat d'actions attribuées à des consultants qui s'occupent des relations avec les investisseurs doivent être acquises graduellement sur une période de douze mois, à raison du quart au plus des options d'achat d'actions attribuées au cours d'un trimestre donné.

Le 26 juin 2017, le conseil d'administration a approuvé l'octroi de 860 000 options à certains administrateurs et consultants de la Société. Ces options sont exerçables à la date d'attribution des options pour acheter des actions. De plus, la Société a accordé 300 000 options d'achat d'actions à des membres de la direction et des employés de la Société. 25 % des options ainsi accordées sont exerçables à la date d'attribution, puis 25 % par année au cours des années suivantes. Ces options sont exerçables au prix de 0,60 \$ pour une période de cinq ans à compter de la date d'attribution. La juste valeur de ces options a été estimée à 242 335 \$ d'après le modèle d'évaluation Black & Scholes et en utilisant les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Taux d'intérêt sans risque	1,13 %
Durée moyenne prévue	2,54 ans
Volatilité prévue	125,72 %
Cours de l'action	0,35 \$
Dividende prévu	Nul

La Société a comptabilisé une charge de 194 627 \$ au cours de l'exercice.

La détermination de l'hypothèse de la volatilité des options d'achat d'actions est basée sur une analyse de volatilité historique sur une durée égale à la durée de vie des options.

La Société n'a pas été en mesure d'estimer de façon fiable la juste valeur des services rendus des consultants en contrepartie des options d'achat d'actions qui leur ont été octroyées en raison de l'absence de comparables fiables. Par conséquent, la juste valeur estimée est celle des options d'achat d'actions émises.

Groupe Santé Devonian inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

13. OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

Le tableau suivant résume la situation du régime d'options d'achat d'actions et des changements survenus au cours des exercices :

	2017		2016	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours, début de l'exercice	-	- \$	-	- \$
Options détenues par les administrateurs de Capital Orletto inc. après consolidation	200 000	0,27	-	-
Options émises au placeur pour compte lors du placement concomitant	537 423	0,75	-	-
Options émises aux administrateurs et consultants	860 000	0,60	-	-
Options émises à des membres de la direction et des employés	300 000	0,60	-	-
En cours, fin de l'exercice	1 897 423	0,61 \$	-	- \$
Options exerçables, fin de l'exercice	1 672 423		-	
Juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de l'exercice	0,25 \$			- \$

Le tableau présenté ci-dessous résume l'information relative aux options en cours et exerçables au 31 juillet 2017 :

Prix d'exercice	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré
0,27 \$	200 000	0,78 année	0,27 \$	200 000	0,27 \$
0,60 \$	1 160 000	4,93 années	0,60 \$	935 000	0,60 \$
0,75 \$	537 423	1,78 année	0,75 \$	537 423	0,75 \$

Groupe Santé Devonian inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

13. OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

b) Bons de souscription

Un sommaire des changements survenus au cours des exercices concernant les bons de souscription est présenté ci-après :

	2017		2016	
	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours, début de l'exercice	8 797 181	0,30 \$	10 094 740	0,30 \$
Octroyés	4 217 782	1,10	-	-
Exercés	(5 209 517)	0,30	(1 297 559)	0,30
Échus	(3 587 664)	0,30	-	-
En cours, fin de l'exercice	4 217 782	1,10 \$	8 797 181	0,30 \$
Bons de souscription exerçables, fin de l'exercice	4 151 028	1,10 \$	8 797 181	0,30 \$
Juste valeur moyenne pondérée des bons de souscription octroyés au cours de l'exercice	0,20 \$			- \$

Le tableau présenté ci-dessous résume l'information relative aux bons de souscription en cours et exerçables au 31 juillet 2017 :

Prix d'exercice	Bons en cours			Bons exerçables	
	Nombre de bons en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de bons exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré
1,10 \$	4 217 782	1,78 année	1,10 \$	4 151 028	1,10 \$

La valeur des bons de souscription de 231 318 \$ échus au cours de l'exercice 2017 a été reclassée au surplus d'apport.

Parmi les 4 217 782 bons de souscription octroyés au cours de l'exercice, 66 754 bons sont entiercés en date du 31 juillet 2017, selon une convention d'entiercement requise par la Législation. En vertu de cette convention, 3 513 bons entiercés ont été libérés lors de l'opération admissible le 12 mai 2017 et le solde de 66 754 bons sera libéré à intervalles de six mois suivant la libération initiale, soit 3 513 bons au 18 novembre 2017, 7 027 bons au 18 mai 2018 et au 18 novembre 2018, 10 541 bons au 18 mai 2019 et au 18 novembre 2019 et, enfin, 28 105 bons au 18 mai 2020.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

14. GESTION DU CAPITAL

La Société définit les composantes de sa structure de capital comme étant le total de ses capitaux propres. En matière de gestion du capital, les objectifs de la Société sont de préserver sa capacité de poursuivre son exploitation afin d'assurer sa pérennité en obtenant le financement nécessaire pour réaliser ses activités de développement et de fournir un rendement adéquat à ses actionnaires dans le futur. La Société finance ses opérations par l'émission d'actions et de débentures.

Les objectifs et les politiques de la Société en matière de gestion du capital n'ont pas été modifiés depuis le 31 juillet 2016.

La Société est soumise aux exigences suivantes en matière de capital imposé par Investissement Québec à la fin de chacun de ses exercices financiers (note 21) :

- Un ratio dette/équité de 2 maximum;
- Un ratio du fonds de roulement minimal de 1,3.

Au 31 juillet 2017, la Société respectait les ratios imposés.

La Société s'est engagée envers Investissement Québec à ne pas procéder au remboursement d'avances ni au rachat d'actions ordinaires ou privilégiées et à ne pas déclarer ou verser de dividende.

En lien avec la réalisation de la fusion de la Société avec Capital Orletto inc. et la réalisation du placement public concomitant par voie de prospectus, Investissement Québec a convenu de modifier l'offre de prêt et la convention d'assumption du prêt (note 10).

Investissement Québec consent à ce que la Société puisse, avec préavis écrit, procéder à la modification de ses statuts ou de son capital-actions et qu'elle puisse procéder à l'émission de nouvelles actions sans avoir à obtenir le consentement d'Investissement Québec, et que M. André Boulet détienne directement ou indirectement moins de 51 % des actions de la Société comportant droit de vote. La Société s'est engagée, lors de tout financement subséquent par équité, à rembourser le prêt d'un montant égal à 5 % du produit brut du financement si le montant recueilli est inférieur à 2 000 000 \$ et à 10 % du produit brut du financement si le montant recueilli est supérieur à 2 000 000 \$.

Groupe Santé Devonian inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

15. ENGAGEMENTS

Le 21 juin 2017, la Société a signé un contrat de service avec JSS Medical Research Inc. qui supervisera le déroulement de son étude clinique de phase IIa, dans le cadre de son projet de recherche sur la Dermatite Atopique.

Le contrat qui totalise 1 222 497 \$ sera payable sur douze mois. En date du 31 juillet 2017, le solde de l'engagement s'établit à 1 079 212 \$.

Le 24 juillet 2017, la Société a signé un bail pour la location d'un véhicule. Au 31 juillet 2017, les obligations contractuelles liées au bail s'élèvent à 28 046 \$ et les versements à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2018 -	7 161 \$
2019 -	7 161 \$
2020 -	7 161 \$
2021 -	6 563 \$

La Société s'est engagée envers une employée à émettre 20 000 options d'achat d'actions. Les modalités de ces options seront déterminées au moment de l'octroi.

16. FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers s'établissent comme suit :

	2017	2016
Intérêts débiteurs et charges bancaires	14 708 \$	3 020 \$
Intérêts sur la dette à long terme	406 584	454 695
Amortissement de l'escompte sur débetures convertibles	54 501	25 143
Intérêts sur débetures convertibles	99 290	106 015
	575 083 \$	588 873 \$

17. RÉSULTAT PAR ACTION

Le tableau suivant présente le nombre moyen pondéré d'actions aux fins du calcul du résultat de base par action :

	2017	2016
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé dans le calcul du résultat de base par action	34 654 705	25 129 005

Groupe Santé Devonian inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

17. RÉSULTAT PAR ACTION (suite)

Éléments exclus du calcul du résultat dilué :

	2017	2016
Options d'achat d'actions	1 897 423	-
Bons de souscription	4 217 782	8 797 181

Pour les exercices terminés les 31 juillet 2017 et 2016, les effets des bons de souscription et des options d'achat d'actions ont été exclus du calcul de la perte diluée par action, car ils auraient un effet anti-dilutif.

18. AVANTAGES FISCAUX LATENTS

Le recouvrement d'impôts sur le résultat présenté diffère du montant de la charge d'impôts calculée aux taux statutaires canadiens, principalement en raison des éléments suivants :

	2017	2016
Taux statutaires canadiens	26,84 %	19 %
Recouvrement calculé selon les taux statutaires	(1 109 540)\$	(426 179)\$
Augmentation (diminution) de la charge d'impôts découlant de :		
Frais d'acquisition d'une entreprise	434 531	-
Amortissement de l'escompte sur débetures convertibles	14 628	4 777
Rémunération à base d'actions	52 238	-
Provision pour moins-value	840 822	-
Écart de taux et autres	9 132	1 402
	241 811 \$	(420 000)\$

Groupe Santé Devonian inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

18. AVANTAGES FISCAUX LATENTS (suite)

Les principales composantes des actifs (passifs) d'impôts différés de la Société sont les suivantes :

	2017	2016
Actifs d'impôts différés		
Long terme		
Pertes fiscales	1 461 067 \$	583 900 \$
Frais de financement	346 049	14 800
	<u>1 807 116</u>	<u>598 700</u>
Passifs d'impôts différés		
Long terme		
Immobilisations corporelles et incorporelles	842 560	587 200
Débentures	-	83 656
	<u>842 560</u>	<u>670 856</u>
	964 556	(72 156)
Provision pour moins-value	<u>(964 556)</u>	-
	- \$	(72 156)\$

Les pertes autres que les pertes en capital susceptibles de réduire les impôts des exercices à venir sont de 5 516 620 \$ au fédéral et 5 508 820 \$ au provincial. La Société pourrait se prévaloir de l'avantage fiscal découlant du report de ces pertes dans les délais suivants :

	Fédéral	Provincial
2030 -	5 200 \$	5 200 \$
2031 -	20 \$	20 \$
2032 -	61 600 \$	61 600 \$
2033 -	646 300 \$	646 300 \$
2034 -	76 600 \$	76 600 \$
2035 -	2 429 200 \$	2 424 200 \$
2036 -	1 701 200 \$	1 699 100 \$
2037 -	596 500 \$	595 800 \$

Un actif d'impôts différés d'un montant de 842 560 \$ (2016 - 583 900 \$) est comptabilisé relativement aux éléments ci-dessus, et ce, pour un montant équivalant à celui du passif d'impôts différés comptabilisé.

Groupe Santé Devonian inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

19. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principaux dirigeants de la Société sont le président, le directeur financier et les administrateurs. Au cours de l'exercice 2017, la Société leur a versé une rémunération totale de 415 000 \$ (2016 - 313 847 \$) et dont les principales composantes sont :

	2017	2016
Salaires	287 385 \$	313 847 \$
Prime de départ	24 615 \$	-
Rémunération à base d'actions	103 000 \$	-

Au cours de l'exercice 2017, la Société a versé une rémunération totalisant 32 000 \$ (2016 - 26 251 \$) à la conjointe du président. La Société a également octroyé 140 000 options d'achat d'actions à la conjointe du président, à titre de rémunération à base d'actions pour lesquelles une dépense d'un montant de 8 151 \$ a été comptabilisée aux résultats.

Ces transactions ont été effectuées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de son exploitation, la Société est exposée à des risques dont les plus significatifs sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix. La Société est exposée à un de ces risques, soit le risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

La Société assume un emprunt à long terme comportant un taux d'intérêt variable. Par conséquent, la Société est exposée à un risque lié au taux d'intérêt basé sur la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel. Ainsi, une hausse de 1 % du taux d'intérêt préférentiel aurait eu pour effet d'augmenter la perte nette de 32 597 \$ pour l'exercice terminé le 31 juillet 2017 (2016 - 43 907 \$).

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte associé à l'incapacité d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations de paiement. Le risque de crédit maximal est égal à la valeur comptable de la souscription à recevoir. La Société ne croit pas être exposée à un risque de crédit plus élevé que la normale.

Groupe Santé Devonian inc.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Au 31 juillet 2017, la Société avait des dettes courantes de 270 723 \$ (2016 - 4 783 691 \$). La date d'échéance de la dette à long terme est présentée à la note 10. La Société fait un suivi de ses liquidités. Si la Société croit qu'elle ne dispose pas des liquidités suffisantes pour satisfaire à ses obligations, la direction envisagera la possibilité d'obtenir des fonds supplémentaires par le biais de l'émission d'actions.

Juste valeur

Pour la dette à long terme, la juste valeur est comparable à la valeur comptable en raison du taux variable qu'elle comporte.

Instruments financiers

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie comprend trois niveaux.

Niveau 1 - Les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 - L'évaluation à partir de données observables sur le marché pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement.

Niveau 3 - L'évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

L'encaisse a été classée dans le niveau 1. Il n'y a eu aucun transfert entre les différents niveaux au cours des exercices.

21. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

La Société s'est engagée auprès d'Investissement Québec, lors de tout financement subséquent par équité, à rembourser le prêt d'un montant égal à 5 % du produit brut du financement si le montant recueilli est inférieur à 2 000 000 \$ et à 10 % du produit brut du financement si le montant recueilli est supérieur à 2 000 000 \$. Par conséquent, à la suite du placement privé clôturé le 12 juillet 2017, sans l'entremise de courtier, la Société a remboursé à Investissement Québec, le 21 août 2017, une somme de 6 506 \$, correspondant à 5 % du produit brut total de 130 125 \$.

Le 25 août 2017, Investissement Québec a retiré les exigences auxquelles la Société était soumise en matière de maintien de ratios financiers à la fin de chacun de ses exercices financiers (note 14).

Le 25 août 2017, 40 000 options d'achat d'actions ont été exercées pour un produit brut total de 10 800 \$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 juillet 2017 et 2016

21. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN (suite)

Le 28 septembre 2017, la Société a fait l'annonce de la signature de son premier contrat d'entente de commercialisation et de distribution exclusive avec Altius Healthcare Inc. pour la distribution, au Canada, de ses produits de traitement anti-âge breveté, Purgensis^{MD}. L'accord de distribution exclusive comprend un versement initial pour chaque traitement ainsi que jusqu'à 25 % de redevances fondées sur les ventes.